



# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN

Plate-forme interrégionale  
d'appui interministériel  
à la gestion des  
ressources humaines

SECTION RÉGIONALE  
INTERMINISTÉRIELLE  
D'ACTION SOCIALE

PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE

## ***Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale - SRIAS***

### **SRIAS MARTINIQUE**

Affaire suivie par :  
**Nadia ADAINE**

[nadia.adaine@martinique.pref.gouv.fr](mailto:nadia.adaine@martinique.pref.gouv.fr)

**Marie-Noëlle NOGLOTTE**

[srias972@martinique.gouv.f](mailto:srias972@martinique.gouv.f)

**MESDAMES ET MESSIEURS LES  
CORRESPONDANTS SOCIAUX  
DES ADMINISTRATIONS ET  
SERVICES DÉCONCENTRÉS DE  
L'ÉTAT**

**OBJET** : Organisation de centre d'animations et d'activités nautiques pour les enfants des agents des Services déconcentrés de l'État.

**PJ** : Fiche d'inscription

Fiche sanitaire de liaison

Attestation

flyer de présentation avec tarifs sans réduction

liste d'inscription

Je vous informe que la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (S.R.I.A.S.) propose, cette année, dans le cadre de ses initiatives locales, un centre d'animations et d'activités nautiques, en partenariat avec le cercle nautique de Schoelcher.

Ce centre est destiné aux enfants des agents des services déconcentrés de l'État âgés de 6 à 17 ans.

Les vacances sont réparties en séjours variables par semaines du lundi au vendredi le matin et/ou l'après-midi en fonction de l'âge et des activités choisies, aux mois de juillet et août..

La SRIAS prendra en charge une partie du coût du séjour pour les semaines comprises entre le 03 juillet et le 18 août dans la limite du budget alloué à cette action et des places disponibles :

- Pour les formules complètes (jusqu'à 16h30), les déjeuners et goûters sont compris
- Pour les formules jusqu'à 14h00, seul le déjeuner est compris
- Pour les formules jusqu'à 12h30, pas de déjeuner ni de goûter

**Seuls les enfants portés sur les listes transmises et validées par la SRIAS dans le délai imparti seront inscrits. Les inscriptions retenues le seront dans le respect d'une certaine équité dans la répartition par administration.**

**La participation financière de la SRIAS sera:**

- **Pour la formule complète, de 40€ par enfant et 35€ à partir de 2 enfants inscrits**
- **Pour la formule jusqu'à 14h, de 30€ par enfant et 25€ à partir de 2 enfants inscrits**
- **Pour la formule jusqu'à 12h30, de 20€ quelque soit le nombre d'enfants inscrits.**

Toute journée manquée à l'initiative de l'enfant ne peut être remboursée ni récupérée.

Les activités proposées aux enfants sont les suivantes: optimist, laser, planche à voile, hobie-cat, Kayak, randonnées nautiques, pêche, jeux de plage, bains en mer et tennis de table, pour l'après-midi, il s'agit de laser ou de planche à voile.

**Les pièces suivantes doivent être jointes au dossier**

- ☞ Un **Formulaire d'inscription** (formulaire joint),
- ☞ Une **Fiche sanitaire de liaison** (fiche jointe) et attestation
- ☞ Une **photo d'identité**
- ☞ Un **certificat médical** mentionnant l'aptitude à la pratique des activités nautiques et sportives,
- ☞ **Attestation** de vaccination certifiée
- ☞ Une **attestation d'assurance individuelle.**
- ☞ Bon CAF pour les bénéficiaires et numéro d'allocataire

Recommandations :

- Port de chaussures adaptées **obligatoires**
- Prévoir des vêtements secs.
- Les enfants doivent être récupérés sitôt la séance terminée, le club n'ayant pas de service de garderie.

**J'attire votre attention sur le fait que :**

**les listes d'inscriptions (fichier joint) devront être transmises à la SRIAS pour le 1<sup>er</sup> juin 2023, dernier délai, les agents effectueront le paiement et la dépose des dossiers complets à compter du 08 juin 2023 une fois l'inscription validée par la SRIAS auprès des correspondants sociaux.**

Je vous remercie par avance de bien vouloir procéder à la diffusion de cette information auprès de vos agents.

Nadia ADAINE  
Présidente SRIAS Martinique